

NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER

Créé en 1965 - Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°0620 Siret : 837 607 696 00015
Agrément Jeunesse et Sports N° 03/83-68-S Inscrit au Tribunal de MUNSTER, Volume IV, N° 138
Numéro SIRET : 835 188 590 00011 - APE du NMC Munster : 9312Zt

**TRIAL Trophée de ligue Grand Est de motos actuelles et anciennes 2022
le 22 mai 2022 à NIEDERMORSCHWIHR (68)**

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. ORGANISATION :

Le NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER organise le 22 mai 2022 le 22^{ème} trial de Niedermorschwihr comptant pour le Trophée de ligue Grand Est de Trial 2022.

Cette épreuve a été inscrite au calendrier 2022 de la Fédération Française de Motocyclisme sous le N°630. Les prescriptions du Règlement Sportif National des épreuves de trial sont applicables à cette épreuve inscrite en capacité nationale.

2. DÉFINITION :

Date : 22 mai 2022.
Lieu : Ban communal de Niedermorschwihr (68)
Durée de l'épreuve : 8 heures maximum
Parcours : 10 km de terrain fermé à la circulation par arrêté municipal
Nombre de tours : 3 tours
Nombre de zones : 12 zones de non stop

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Motos : maximum 180

L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint.

4. CAPACITÉ :

Epreuve inscrite au calendrier FFM, en capacité nationale.

5. CATÉGORIES DE COURSE MOTOS :

Senior 1	Senior 2	Senior 4	Initiations	Motos anciennes Pré 65	Motos anciennes post classic
Senior 3	Senior 3+	Senior 4+	Vétérans.	Motos anciennes classic	

6. CONCURRENTS

Dans chaque catégorie, les participants devront être en possession du permis de conduire ou du CASM, du guidon FFM correspondant à la catégorie de la moto pilotée, ainsi que de la licence FFM 2022, des licences une épreuve FFM peuvent être prise sur le site intranet de la FFM au moins 72h avant l'épreuve avec un certificat médical de moins d'un an.

7. ENGAGEMENTS :

Ouverture dès réception du règlement.

Chaque concurrent pourra s'inscrire dans une catégorie.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote.

8. INSCRIPTIONS :

L'inscription doit parvenir au club avant le 7 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le montant du droit d'engagement est de 32€, 16€ pour les moins de 14 ans (voir RP) une pénalité de 10€ sera demandée si l'engagement se fait le jour même, 5€ de pénalité si l'engagement est incomplet.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque correspondant au montant de l'engagement, libellé au nom du Nouveau Moto Club de Munster.

Adresse :

Jean-Marc Schickel

6 grand'rue 68380 BREITENBACH

Tél : 06 11 60 22 68 - Email : jmschickel@gmail.com

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en considération.

9. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT :

Chaque engagement retenu sera confirmé sur le site de la LMGE. Les N° de course seront alors attribués. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des épreuves de Trial du Grand Est ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

10. VÉRIFICATIONS

- Lieu : Sur la place, dans le bas du village en prolongement du « Schorweg » - Administratives et techniques
: le dimanche 22 mai 2022 de 7h 30 à 10h.

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique. Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore conforme au RTS 2022.

- la moto avec plaques minéralogiques, pneus trial exclusivement. Port du casque homologué ECE 22-05 obligatoire sur le circuit et dans les zones.
- la protection dorsale est obligatoire pour le trial de Niedermorschwihr.

11. COURSE :

Premier départ : dimanche 22 mai 2022 à partir de 9h.

Fin de course prévue pour 17h30. Pas de pénalité mais une mise hors course pour les arrivées après 17h30.

12. DÉPART :

Le départ se fera moteur en marche toutes les minutes.

13 ARRIVÉE :

Les pilotes sont tenus de présenter leur carton de pointage après avoir accompli la totalité des zones de non stop, au PC course sur le lieu de départ –arrivée après chaque tour.

14. PENALISATIONS :

Il sera appliqué le règlement FFM 2022 de trial.

Réussite : 0 point

Un pied ou appui du pilote = 1 faute – un arrêt sans pied = 1 faute : 1 point

Deux fautes : 2 points

Trois fautes et plus : 3 points

Echec : 5 points

Incorrection : 20 points

15. CLASSEMENT :

Le classement sera établi d'après le total des points de pénalité. En cas d'égalité, le pilote sera départagé par le nombre de zéro.

16 PRIX :

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de cette épreuve.

17 COUPES :

Toutes les catégories : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 1 coupe. Classement féminin : 1 coupe.

18 RÉCLAMATIONS :

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75€, doit être déposé, par écrit, auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Cette réclamation doit être assortie, lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75€ pour un moteur 2 temps et d'une caution de 150€ pour un moteur 4 temps.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est fondée.

19 AFFICHAGE DES RÉSULTATS :

Un tableau d'affichage sera installé dans le parc coureur près de la caravane du contrôle administratif, son responsable sera en liaison avec le PC de course.

20 PARC DES COUREURS :

Le parc des coureurs se situe le long du chemin rural appelé Schorweg. Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc.

21 DISTRIBUTION DES PRIX :

La distribution des prix se fera le dimanche soir à 18h 30 près du PC course.

22 ASSURANCE :

Conforme à la législation en vigueur, assurance RCO en cours, auprès de Gras Savoye à Villeurbanne.

23 OFFICIELS :

Directeur de course : Bertrand Meichel, Lic ODC Trial 029072

Arbitre : Olivier Sutter Lic ODC 022659

Organisateur Technique : Jean-Marc Zippert Lic O24429

Contrôle technique : OCT Responsable : Vincent Pelaccia 018938

OCT Assistant : Dominique Holfert 013020

Commissaires de zone : liste jointe pour mi-mai.

24 CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à :

Responsable des engagements du trial.

Jean-Marc Schickel

6 grand'rue - 68380 BREITENBACH

Tél : 06 11 60 22 68 - Email :

jmschickel@gmail.com

Visa du Cub

Visa LMGE

Visa FFM

